

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre relatif à une prestation d'édition et de mise en page du Baromètre de l'ASNR.

Numéro d'engagement (complété par l'ASNR au moment de la notification) : ...

Mode de passation du marché public	Marché à procédure adaptée
Direction/Service/Bureau	ASNR/DDC
Référence PLACE	ASNR-2026-022-Mise en page baromètre

TABLES DES MATIERES

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT	3
ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE.....	4
ARTICLE 3 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DUMENT HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT	9
ARTICLE 4 : IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR ET CHOIX DE L'OFFRE.....	11

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

1. OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Le présent marché a pour objet l'édition et la mise en page de documents constituant des supports d'analyse et d'illustration des données issues des différentes éditions du Baromètre de l'ASNR.

2. PORTEE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent acte d'engagement correspond :

1. ☐ à l'ensemble du marché public (*en cas de non allotissement*)

2. ☐ à l'offre de base ;

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

1. IDENTIFICATION DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- ☐ le présent acte d'engagement et son annexe financière (Bordereau des Prix Unitaires)
- ☐ le CCAP et son annexe
- ☐ le Cahier des charges et ses annexes
- ☐ L'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de de Fournitures courantes et services

et conformément à leurs clauses,

- ☐ le signataire
- ☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

...

- ☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

...

- ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

...

à livrer les fournitures / exécuter les travaux et/ou prestations demandées aux prix unitaires et, le cas échéant forfaitaires, indiqués au sein de l'annexe financière au présent acte d'engagement.

☐ Taux de la TVA : ...%

Le(s) montant(s) minimum et/ou maximum de l'accord-cadre est/sont le(s) suivant(s) :

- Sans montant minimum
- Montant maximum, sur la durée totale, de **100 000 € HT**

En cas d'impossibilité de l'attributaire désigné d'exécuter le marché pour un cas fortuit ou de force majeure, le signataire, et dans le cas où il est placé en deuxième position, s'engage à maintenir son offre jusqu'à la notification du marché au Titulaire.

2. NATURE DU GROUPEMENT ET, EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT, REPARTITION DES PRESTATIONS

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

3. COMPTE(S) A CREDITER

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal)

☐ Titulaire du compte avec Adresse du titulaire du compte

...

☐ IBAN

...

☐ BIC

...

☐ Domiciliation de la banque

...

4. DUREE

Le marché est conclu à compter de sa date de notification et prendra fin à l'achèvement des prestations objets du présent marché.

Son début d'exécution est fixé à sa date de notification.

Le marché a une durée ferme de douze (12) mois à compter de la date de début d'exécution mentionnée ci-dessus.

Le marché **est reconductible de manière tacite**.

Il est reconductible trois (3) fois pour une durée de douze (12) mois pour chaque période de reconduction.

La décision de non-reconduction est prise au plus tard quatorze (14) jours avant la fin de la période considérée.

La durée maximale du marché, période de reconduction comprise, est limitée à quarante-huit (48) mois.

Toutefois, les marchés subséquents notifiés avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires. Leur durée d'exécution ne pourra dépasser six (6) mois après la date d'échéance de l'accord-cadre et dans les conditions fixées au présent CCAP, en fonction de la complexité de l'ensemble des prestations à réaliser ainsi que des contraintes de qualité imposées par l'ASNR.

5. INTERLOCUTEURS

▪ Responsables techniques

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, les parties désignent comme responsable technique la personne suivante :

Désignation	Nom / Prénom	Téléphone	Mail
Pour l'ASNR	LUTUN Hugo	01.58.35.97.69	hugo.lutun@asnr.fr
Pour le Titulaire	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■

▪ Responsables commerciaux

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, les parties désignent comme responsables commerciaux les personnes suivantes :

Désignation	Nom / Prénom	Téléphone	Mail
Pour l'ASNR	BONHOMME Guilhem	06.31.23.03.28	guilhem.bonhomme@asnr.fr
Pour le Titulaire	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■

▪ **Délégués à la protection des données**

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, les parties désignent comme DPO les contacts suivants :

Désignation	Mail	Téléphone
Pour l'ASNR	dpo@asnr.fr	01.58.35.92.22 01.46.16.41.62
Pour le Titulaire	...	...

▪ **Correspondances**

Les correspondances entre les deux parties, se feront aux adresses suivantes :

Désignation	Adresse
ASNR	...
Titulaire	...

6. AVANCES

Le titulaire déclare avoir pris connaissance des stipulations relatives à l'avance prévues au CCAP.

☐ Le titulaire accepte le bénéfice de l'avance, dans les conditions prévues au CCAP.

☐ Le titulaire renonce au bénéfice de l'avance prévue au CCAP.

ARTICLE 3 : SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DUMENT HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles indiquées à l'article 4 du CCAP du marché.

1. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

2. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC EN CAS DE GROUPEMENT

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 4 : IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR ET CHOIX DE L'OFFRE

Cette partie est réservée à l'ASNR, elle ne doit en aucun cas être complétée par le Titulaire.

1. DESIGNATION DE L'ACHETEUR

AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE ET DE RADIOPROTECTION (ASNR)

Siège social :

15 RUE LOUIS LEJEUNE 92120 MONTROUGE

SIRET : 13000180300027

Etablissement de Fontenay-aux-Roses :

31 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

SIRET : 13000180300035

2. SIGNATAIRE DU MARCHE PUBLIC

Monsieur Pierre-Marie ABADIE, nommé Président de l'ASN par décret du 4 novembre 2024, publié au J.O.R.F. du 6 novembre 2024, et de l'ASNR à compter du 1^{er} janvier 2025 en vertu de l'article 9 de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, ou ses représentants habilités par délégations de signature publiées sur le site internet de l'ASNR.

3. PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE R. 2191-59 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE,

auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances)

Monsieur le Président de l'ASNR
Boîte postale n°17
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

4. DESIGNATION ET ADRESSE DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Service du contrôle budgétaire et comptable du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (SCBCM - MTECT)
GRANDE ARCHE DE LA DEFENSE- PAROI SUD
92055 La Défense cedex
Tél. 01 40 81 67 21

La présente offre est acceptée :

- ☐ Offre de base
☐ Offre négociée

A Fontenay-aux-Roses,

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)

ANNEXE FINANCIERE :